



Saisie attribution/ saisie bancaire

Par **flo030**, le **20/12/2010 à 18:56**

Bonjour, rnrnil ya 2ans maintenant j'ai eu un jugement de la bnp qui me condamne a 20 000 euro le 30/10/08 mais a ce jour je n'ai pas eu eu l'ASSIGNATION donc je n'ai pas pu faire appel et plus de 2 ans de silence et puis, mi novembre j'ai eu la vssite d'un clerc d'huissier me donnant un comandement aux fins de saisie vente et 8 jours apres une saisie- attribution sur mon compte bancaire j'ai donc fait opposition et envoye a l'huissier ainsi qu'a banque et au juge d'execution en recommande a/r surtout que je n ai pas eu la denonce aussi de cette saisie attrbution j'ai suivie la procedure comme indique sur le papier de la banque ainsi que sur les forums et meme d'un avocat et surprise aujourd'hui je recois du secretariat du juge d'execution qui me renvoie le dossier en m'indiquant qu'il faut que je saissise un huissier pour faire une assignation a mon huissier qui m'a envoye la saisie attribution. et la je viens d'avoir la vssite de l'huissier qui a asaye de penetrer chez moi pour inscrire mes meubles mais j'ai refuse qu'il rentre d'autant plus que le bail est a mon fils que puis je faire? JE SUIS PERDU AIDEZ MOI ET JE VIS DANS LA PEUR QU IL REVIENTNE SAISIR SANS QUE JE SOIS LA COMME IL ME L A PROMIS rnrn merci d'avance

Par **jeetendra**, le **20/12/2010 à 19:11**

[fluo]UDAF du Gard – 30/[fluo]rn152 rue Gustave EiffelrnZI de Grézanrn30034 NÎMES CEDEX 1rnTél. : 04.66.02.17.33rnrnBonsoir, pour saisir le juge de l'exécution au vu de la somme réclamée (20000 euros) l'assignation doit etre délivrée par un huissier de justice territorialement compétent, au créancier, à son représentant. Contactez l'Association UDAF à Nîmes, ils vous aideront dans vos démarches. Courage à vous, cordialement.

Par **mimi493**, le **22/12/2010 à 14:00**

[citation]il ya 2ans maintenant j'ai eu un jugement de la bnp qui me condamne a 20 000 euro le 30/10/08 mais a ce jour je n'ai pas eu eu l ASSIGNATION donc je n'ai pas pu faire appel[/citation]rnL'assignation de quoi ?rnEst-ce que le jugement vous a été signifié ?

Par **flo030**, le **22/12/2010 à 21:10**

bonjour, non je n'ai pas reçu la signification(et non assignation) par l huissier, hors cela fait plus de 2 ans amintenantrnmerci de me répondre

Par **mimi493**, le **22/12/2010 à 22:17**

Le délai d'appel court à partir de la signification.

Par **flo030**, le **23/12/2010 à 08:01**

bonjour , merci pour votre réponse, comment dois je faire alors pour avoir cette signification dois je écrire a mon créancier ou demander a l'huissier qui a m a remis la saisie attribution?rnMERCi D AVANCE